

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} COURSE DE COTE DE ROQUEFORT + VHC

09 et 10 mai 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Organisateur administratif

Asa organisatrice :	ASA Sud Aveyron
Président :	JAMMES Yannick
Téléphone :	06.11.13.66.82
Date :	09 et 10 mai 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne (coef 2) Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées de la montagne 2026 Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées 2026 Challenge ASA SA 2026
Participation étrangère autorisée :	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	 7 rue André Citroën 31130 BALMA Tél : 05 61 58 23 59 contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr Visa Ligue R12 du 23.02/26 Visa FFS 170 du 23.02/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	

Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Nom :	DEJEAN Olivier
Téléphone :	06.66.29.46.39
Mail :	asasudaveyron.saintaffrique@gmail.com

Organisateur technique

Nom : **Ecurie Millau Racing**
Présidents : **GIRMA Olivier & Jean-Michel ALARCON**
Adresse : **ZAC Cap du Crés chez Soudure Inox Création - chemin de Sallèles, 12100 MILLAU**
Téléphone : **06.07.58.01.83**
Mail : **ecuriemillauracing@gmail.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622
Commissaires Sportifs	M. Michel VERGNES	n° 1740
	M. Lionel CALAGE	n° 6734
	Mme. Julie NICOULEAU	n° 335007
Commissaire Sportifs Stagiaire	M. Yves ESCLOUPE	n° 76046
Directeur de Course	M. Jean-Michel OTTAVI	n° 1534
Commissaire Technique (Principal)	M. Yves PERIE	n° 54790
Commissaires Techniques	M. Maximilien BROUILLET	n° 228697
Chargé de la mise en place des moyens	M. Gérard LAVAL	n° 11477
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. Danielle LAVAL	n° 11476
	M. Jean-Luc PIN	n° 180603
	M. Maximilien BROUILLET	n° 228697
Chargé des Commissaires de route	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267
Chronométrateurs	M. Kévin LABEAUME	n° 250256
	M. Jérôme NICOULEAU	n° 297529
	Mme. Nicole BONNET	n° 7422
Classements	M. Johan DUBEE	n° 309562
Relation avec la presse	M. Jérôme AYRINHAC	n° 201777
Commissaires délégués au parc d'assistance, parc fermé et point de retournement	M. Gaétan VALETTE	n° 203687

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Lundi 04 mai à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 07 mai
Vérifications administratives	Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon Samedi 09 mai – 15h00 à 18h45 Dimanche 10 mai – 07h00 à 08h00
Vérifications techniques	Office de Tourisme de Roquefort-sur-Soulzon Samedi 09 mai – 15h15 à 19h00 Dimanche 10 mai – 07h15 à 08h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon Dimanche 10 mai à 08h25
Briefing des commissaires	Dimanche 10 mai à 08h00
Essais non chronométrés	Dimanche 10 mai – 08h30 à 09h15
Essais chronométrés	Dimanche 10 mai – 09h30 à 12h00
Briefing des pilotes (par écrit)	Samedi 09 mai et dimanche 10 mai lors des vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon Dimanche 10 mai à 12h45
Réunions 1 du Collège des Commissaires Sportifs (les suivantes seront fixées par le Président du collège)	Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon Samedi 09 mai à 19h00
Course	
1 ^{ère} montée (dimanche 10 mai)	À partir de 14h00
2 ^{ème} montée (dimanche 10 mai)	À partir de 15h15
3 ^{ème} montée (dimanche 10 mai)	À partir de 16h30
4 ^{ème} montée est susceptible d'être organisée à la discrétion du Directeur de Course selon l'horaire	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium et remise des prix	Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon Dimanche 10 mai à 18h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les concurrents pourront retirer leur prix et les chèques correspondants à la remise des prix.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 09 mai 2026 de 15h00 à 18h45** et **dimanche 10 mai 2026 de 07h00 à 08h00**, à la **Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon**.

Vérifications techniques le **samedi 09 mai 2026 de 15h15 à 19h00** et **dimanche 10 mai 2026 de 07h15 à 08h15**, devant l'**Office de Tourisme de Roquefort-sur-Soulzon**.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **Carrosserie de Laumiere, 12400 Saint-Rôme-de-Cernon**.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 10 mai 2026 à 08h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **dimanche 10 mai 2026 à 08h30**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Mr Jean-Michel ALARCON, ZAC Cap du Crès chez Soudure Inox Création, chemin de Salleles, 12100 Millau** jusqu'au **lundi 04 mai à minuit**.

Les droits d'engagement sont fixés à **320 €**, réduits à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement ainsi que de plan d'assistance complété.

En cas d'absence du plan d'assistance, le concurrent sera mis sur liste d'attente.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Ecurie Millau Racing.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est **inférieur à 40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 75.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 conducteurs.

VHC :

En course de Côte régionale uniquement, les VHC seront intégrés aux groupes et classes modernes sans inscription d'une course de doublure.

Ils ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle feront l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de **Roquefort** se situe sur la commune de **Roquefort-sur-Soulzon (12250)**.

La course se déroulera en 3 montées (4^{ème} montée à la discrétion du Directeur de Course).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : route de Tendigue, en direction de la D23

Arrivée : sur la D23, 280 mètres avant l'entrée dans le village de Roquefort-sur-Soulzon

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1 900 mètres

Modalités de retour au départ : par la route de course, en convoi

Parc de départ : Parking de la Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon

Parc d'arrivée : Parking de la Salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait en convoi par la route de course (D23), à partir du parc d'assistance de *Roquefort-sur-Soulzon*.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **route de Tendigues**

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur le **parking de la salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon** et sur les **parkings adjacents**.

Les parcs concurrents seront accessibles **à partir de 14h00, le samedi 09 mai 2026**.

Les remorques devront être garées au parking du croisement des route de Tiergues et rue du Pont Vieux, sur la D23, Lauras, 12250 Roquefort-sur-Soulzon.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au **parking de la salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon**.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon.**
- Pendant les essais et la course au parc départ : **salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon.**
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : **salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences(s) se tiendra(ont) : **salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon, le samedi 09 mai 2026 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 10 mai 2026 de 08h30 à 18h30.**

Téléphone permanence n° 06.07.58.01.83 (GIRMA Olivier).

Centre de secours le plus proche : **Roquefort-sur-Soulzon. Téléphone n°18 ou 112.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing), si nécessaire et en complément du briefing écrit, aura lieu le **dimanche 10 mai 2026 à 12h15 au parc d’arrivée.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir *Règlement Standard des Courses de Côte.*

Préciser la procédure de départ : **feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir *Règlement Standard des Courses de Côte.*

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur la meilleure montée de course. Les classements officiels provisoires seront affichés au Parc Fermé après l’arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé.

Les classements suivants seront établis :

- Classement général (série A et B confondues)
- Classement général féminin
- Classement par groupe
- Classement par classe

ARTICLE 10P. PRIX

La remise de prix se déroulera le **dimanche 10 mai 2026 à 18h30**, à la salle des fêtes de Roquefort-sur-Soulzon.

En dessous de 50 partants, les prix des classes présentées ci-dessous seraient baissées de 50%.

Les prix en espèces et les coupes ne sont pas cumulables.

Répartition des prix	Général	Féminin	Classe (1 à 3 partants)	Classe (4 à 8 partants)	Classe (9 et +)
1^{er} / 1^{ère}	300€	100€	50€	100€	150€
2^{ème}	200€			75€	100€
3^{ème}	150€				50€